

ACOME SA obtient 86/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes en 2022

Pour l'année 2022, ACOME SA obtient une note de 86 points à l'index de l'égalité femmes - hommes, l'une des dispositions introduites par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

En application de cette loi, qui vise à faire progresser les entreprises en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes en France, les entreprises doivent désormais calculer et publier, chaque année cet index.

Cinq indicateurs à prendre en compte

L'Index évalue notre situation sur une échelle de 100 points à partir des 5 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération femmes-hommes ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- L'écart de répartition des promotions ;
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

ACOME SA	Points 2022	Nombre de points maximum de l'Indicateur	Nombre de points maximum des Indicateurs calculables
Ecart de rémunération (en %)	38	40	40
Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20	20
Ecarts de promotions (en points de %)	15	15	15
Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	Non calculable	15	0
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10	10
Total des indicateurs calculables	73		85
INDEX (sur 100 points)	86		100

Ecart de représentation parmi les cadres dirigeants

Pourcentage de femmes parmi les cadres dirigeants	17 %
Pourcentage d'hommes parmi les cadres dirigeants	83 %

Ecart de représentation parmi les membres des instances dirigeantes

Pourcentage de femmes parmi les membres des instances dirigeantes	42 %
Pourcentage d'hommes parmi les membres des instances dirigeantes	58 %